



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2024-251

Objet : Orvault – 10 chemin de Saint Michel – Classement des parcelles cadastrées CO226 et CO229

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte notarié en date du 06 décembre 2023 et publié au service de la publicité foncière de NANTES 2, le 13 décembre 2023, mention de publication : 2023 P 34608, portant sur l'acquisition par Nantes Métropole des parcelles cadastrées CO226 et CO229, propriété de Madame APERT, 10 chemin de Saint Michel sur la commune d'Orvault.

Considérant que cette acquisition est nécessaire pour régulariser l'emprise d'une partie de la voirie,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide


Article 1. Orvault – 10 chemin de Saint Michel – Classement des parcelles cadastrées CO226 et CO229.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 MARS 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

02 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240327-2024_251DEC-AU
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024